Assurer son téléphone, utile?

Autor(en): **Veuthey, Chloé**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2019)**

Heft 110

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-906057

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Weisschr

Assurer son téléphone, utile ?

A l'achat d'un nouveau portable ou d'une tablette, une assurance est souvent proposée. Au vu du prix de ces appareils, il est tentant de céder. Mais cela en vaut-il vraiment la peine ?

Faut-il s'en étonner ? Les assurances pour mobiles et tablettes que proposent les opérateurs et les revendeurs diffèrent fortement les unes des autres. C'est pourquoi les conditions doivent être lues attentivement avant de s'engager. Certaines couvrent les dégâts d'eau, mais excluent les problèmes liés à l'humidité. D'autres incluent l'humidité, mais ne couvrent pas les frais des appels abusifs en cas de vol. La plupart incluent la casse due au choc, mais l'endommagement doit subvenir de manière «soudaine», «imprévue», «accidentelle», «violente», être «due à des facteurs externes». Les conditions générales fournissent un florilège de qualificatifs du dommage.

Au final, la liste des sinistres non couverts excède souvent celle de ceux pris en charge. Le vol n'est la plupart du temps pas assuré, tout comme la perte de l'appareil et les dommages dus à l'usure ainsi que les rayures. En cas de vol, l'utilisation abusive peut toutefois faire l'objet d'un remboursement, à condition que le signalement à l'opérateur ait été fait dans les temps, la carte SIM bloquée et le vol déclaré à la police. Souvent, les obligations en cas de sinistre pourraient en décourager plus d'un. En prendre connaissance laisse présager le parcours du combattant qui attend l'assuré souhaitant actionner sa couverture.

En cas de dédommagement, les coûts de réparation sont pris en charge jusqu'à un certain montant, moyennant une franchise qui oscille entre 30 et 120 francs, selon le contrat et le prix de l'appareil. Certaines polices prévoient son remplacement. Dans ce cas, il n'y a jamais de garantie de recevoir le même modèle, mais «un appareil semblable» tout au plus, neuf ou «de valeur neuve». Le prix de ces assurances varie en moyenne de 6 francs à 16 francs par mois. Le montant dépend du prestataire, des dommages couverts et du prix de l'appareil assuré. La durée du contrat varie également d'une offre à une autre, la majorité propose 12 ou 24 mois avec, parfois, une option de prolongation de garantie jusqu'à trois ans. Quant au nombre de sinistres, il est souvent limité : entre un et deux par douze mois, et il arrive que la franchise augmente entre le premier et le deuxième.

UN VRAI CASSE-TÊTE

Dans les faits, les exceptions de ces assurances rendent compliquée leur activation en cas de sinistre. «Nous recevons régulièrement des témoignages de consommateurs se plaignant d'avoir des difficultés à obtenir un remboursement», prévient Robin Eymann, de la Fédération romande des consommateurs (FRC). Une formulation malheureuse, et votre remboursement vous passe sous le nez. Pour lui, «un étui pourrait être moins cher et plus efficace pour les chocs, par exemple».

Important : «Avant de souscrire à une telle assurance, nous conseillons de bien vérifier si ses propres assurances ne couvrent pas déjà les dommages que peut subir son téléphone», poursuit le spécialiste de la FRC. Une assurance ménage adaptée peut couvrir le vol, et même un dommage causé par soi-même, avec une option casco. Attention toutefois à ce que l'appareil soit inscrit dans l'inventaire et à considérer le montant de la franchise.

CHLOÉ VEUTHEY

EN BREF

- **Lire attentivement les conditions des assurances proposées.**
- **Faire attention aux nombreuses exceptions justifiant la non-couverture du dommage.**
- **Savoir qu'un dédommagement n'est jamais facile à obtenir.**
- **Vérifier si vos propres assurances ne couvrent pas déjà les dommages potentiels.**